

Québec, 7 octobre 2009

Mesdames et Messieurs les Gestionnaires
de l'effectif scolaire
des commissions scolaires,

OBJET : Listes d'élèves déposées sur le site internet de la DGFE à la suite de l'émission d'allocations et d'ajustements non récurrents pour l'année scolaire 2008-2009

La Direction générale du financement et de l'équipement (DGFE) a transmis dernièrement à vos services financiers des allocations et des ajustements non récurrents pour l'année scolaire 2008-2009. Dans le but de vous aider à concilier ces allocations, la DGFE a déposé, à la section *Productions* de son site Internet (www.mels.gouv.qc.ca/dgfe) quatre listes d'élèves.

Pour accéder à ces listes, vous devez vous identifier à l'aide du code d'utilisateur et du mot de passe qui vous ont été attribués, puis **sélectionner** « Listes du secteur de la FGJ (Commissions scolaires) » ensuite **choisir** « Bilan 4 (États financiers pour l'année scolaire 2008-2009) ».

Ces listes sont les suivantes :

- **Transfert d'effectif scolaire régulier après le 30 septembre 2008 (mesure 15210)**
 - o Vous devez privilégier cette liste aux données présentes sur le bilan 4 publié en septembre dernier compte tenu que la DGFE a exclu dans le calcul de cette allocation les trois situations suivantes non prises en charge par Charlemagne :
 - élèves fréquentant un établissement EHDAA;
 - élèves fréquentant un établissement MELS-MSSS;
 - élèves de retour à son organisme scolaire d'origine dans un délai de 10 jours ou moins.
- **Aide à la pension (mesure 30110)**
 - o Cette liste tient compte de la validation effectuée par les directions régionales, durant le mois d'août dernier, contrairement aux données présentées dans le bilan 4.

...2

– **Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français non considérés par Charlemagne (ajustement non récurrent 15070)**

- Cette liste contient les élèves inscrits aux services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français qui *n'ont pas été considérés par le système de déclaration Charlemagne*. Ces données ne figurent donc pas au bilan 4.

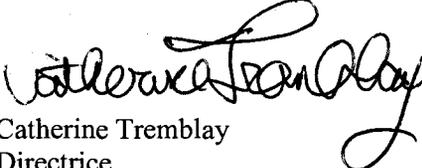
De plus, pour les services **d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français**, une deuxième liste d'élèves a été également déposée à la section *Productions*. Il s'agit des élèves inscrits dans cette mesure et *qui ont été considérés par le système de déclaration Charlemagne*. Ces données figurent au bilan 4 du mois de septembre. L'allocation pour ces élèves se retrouve à la section 1 sous la rubrique « Calcul de l'ajustement à l'allocation de base » de la certification budgétaire.

Nous vous invitons à valider les renseignements se retrouvant sur les deux listes d'élèves inscrits dans les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français afin de nous formuler, s'il y a lieu, vos demandes de corrections. Toute demande devra être effectuée par écrit et accompagnée des pièces justificatives afférentes à ce dossier. À la suite de notre analyse, celles-ci seront prises en considération au cours de l'année scolaire 2009-2010.

Pour tout renseignement additionnel, je vous invite à communiquer avec l'analyste responsable de votre dossier à la DOFR.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Direction des opérations financières
aux réseaux


Catherine Tremblay
Directrice

CT/JM/ns

- c. c. Responsables de l'effectif scolaire jeune en formation générale
Directrices et directeurs des services des ressources financières
Directions régionales
Direction des services aux communautés culturelles
- MM. Clément Larivière, directeur, DGSC
Simon Gignac, DGSC